9 JANVIER 2015 / **PARIS –** Le cabinet d'avocats d'affaires **Dechert LLP** a conseillé **Valneva SE** ,
société de biotechnologie européenne,
dans le cadre de l'accord dit de « sale and purchase agreement » signé avec Crucell Holland B.V. afin d'acquérir Crucell Sweden AB ("Crucell Sweden"), les actifs et autorisations liés au vaccin Dukoral
®
contre le choléra et la diarrhée du voyageur causée par l'ETEC, ainsi que les activités de distribution de vaccins du vendeur et de ses sociétés affiliées dans les pays nordiques. L'accord inclut notamment les activités de production du vaccin situées à Solna en Suède ainsi qu'environ 115 employés (en équivalent temps plein).

Le montant total de la transaction s'élève à environ 45 millions d'euros.

Formée en 2013 par la fusion de Vivalis SA et Intercell AG, **Valneva** est une société de biotechnologie européenne spécialisée dans le développement, la production et la commercialisation de vaccins innovants. Valneva, dont le siège social est basé à Lyon, est cotée sur Euronext-Paris et à la bourse de Vienne, compte environ 270 employés et exerce ses activités depuis la France, l'Autriche et l'Ecosse.

Valneva était conseillée par **Dechert** dont l'équipe internationale était composée des associés David Schulman (associé à Washington), Andrew Harrow, Giles Belsey (associés à Londres) et Renzo Marchini (special counsel à Londres), assistés de Katherine Miller (Washington) et Daniel Hawthorne (Londres) .